

La ville d'Ecully



CITOYENNETÉ

Conseil des Aînés : faites entendre votre voix !

Publié le 29 septembre 2026

Vous avez **plus de 65 ans** et souhaitez contribuer à la vie de la commune ? La Ville vous invite à rejoindre son **Conseil des Aînés**.

Composé de **18 membres**, le Conseil des Aînés est une instance de concertation dédiée aux projets en faveur des seniors. Il permet aux citoyens retraités de faire entendre leur voix, de partager leurs expériences et de contribuer aux réflexions sur les évolutions de la commune.

Un espace d'échange et de participation

Le Conseil des Aînés a pour objectifs de :

- favoriser l'expression des citoyens seniors ;
- encourager l'implication active des retraités ;
- identifier les besoins des seniors ;
- contribuer à améliorer leur qualité de vie.

Les réflexions portent notamment sur **l'adaptation de la ville au vieillissement, la santé et la solidarité**.

Le Conseil comprend **une séance plénière annuelle** ainsi que **trois groupes de travail**, réunis au moins une fois par trimestre.

Comment candidater ?

Si vous souhaitez vous engager au sein du Conseil des Aînés, complétez le **bulletin de candidature**. Date limite de dépôt : **octobre 2026**.

candidature. Date limite de depot : 15 octobre 2020

[Téléchargez le bulletin de candidature !](#)

Votre candidature peut être déposée **par courrier, par mail ou en main propre auprès du CCAS**

CCAS – 1 place de la Libération – 69130 Écully

04 72 64 17 00

secreccas@ville-ecully.fr

Vous souhaitez participer à la vie de la commune ? Rejoignez le Conseil des Aînés !



MAIRIE D'ÉCULLY

1 place de la Libération

CS 80212

69134 écully Cedex

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h

Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même
horaires sauf lundi : journée continue
de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout
accepter

Personnaliser